

PRÉAMBULE

Chapitre I : BASES LINGUISTIQUES GÉNÉRALES [avomaveem]

Le Kotava n'est pas une langue naturelle, il s'agit d'une langue construite, à vocation de pouvoir servir comme langue auxiliaire de communication entre les peuples et cultures humaines. Afin de respecter et de promouvoir le principe fondamental de réelle neutralité culturelle et philosophique, il a été conçu sur des bases originales, dans une logique « a priori », c'est-à-dire notamment ne puisant son lexique dans aucune langue existante ou passée mais inventé en totalité, et sur des concepts grammaticaux et expressifs les plus communément présents et partagés par les habitants de cette Terre et les plus aisés à mettre en œuvre. En intégrant également comme dimension essentielle les facultés d'évolution et de développement en relation avec ses locuteurs futurs.

Le Kotava est donc d'abord une architecture, des principes globaux, des mécanismes vivants, organisés en un système intrinsèquement cohérent et potentiellement ouvert. Ses postulats de base, qui le définissent et le structurent, ont donc été, sont et devront rester :

- Neutralité : construit sur un parti pris absolu de neutralité envers les langues existantes ou passées, ne puisant son vocabulaire et ses ressources lexicologiques d'aucune.
- Originalité : il tire ses qualités de sa cohérence interne, unique, et est fondamentalement auto-suffisant.
- Universalité : sa logique, ses mécanismes et sa phonologie s'appuient sur des principes largement universels (ou presque, des exceptions étant toujours relevables).
- Régularité et clarté : point essentiel, la langue est absolument régulière et bannit les exceptions, ambiguïtés et autres complications diverses. Ses principaux mécanismes sont logiques et prédictifs.
- Simplicité et souplesse : pour permettre un apprentissage aisé par la majorité, sans connaissances particulières. Il s'agit de simplicité absolue et non pas relative puisque ne s'appuyant sur aucune langue connue.
- Richesse : riche en potentialités, en variété et en ressources initiales, tant grammaticales que lexicales. Chaque locuteur doit pouvoir s'exprimer avec sa logique, son prisme propre et développer son expression sans restriction.
- Évolutivité : principe absolument essentiel, la langue doit être vivante et évoluer avec ses locuteurs.

D'un point de vue de caractérisation linguistique et technique, le Kotava possède, entre autres, ces traits majeurs :

- Système phonologique simple à cinq voyelles et dix-sept consonnes à réalisation libérale.
- Alphabet de type latin simplifié, sans diacritiques.
- Langue de type mixte, principalement agglutinante (système des affixes, temps, modalités, dérivés et composés), partiellement flexionnelle (conjugaison personnelle, euphonie vocalique des déterminants, adjectifs et participes), et secondairement isolante (aspects, voix, prépositions, formes radicales). Mais quelle qu'en soit la formalisation, tous les traits grammaticaux sont absolument réguliers et immédiatement repérables.
- Absence totale de déclinaisons. Aucune notion de genre morphologique.
- Langue « prépositionnelle » où tout complément est indirect et obligatoirement introduit par une préposition
- Syntaxe très libre, même si elle est classiquement principalement de type SOV (sujet – objet – verbe) ou OSV.
- Importance des phrases et énoncés non-verbaux : nominaux, adjectivaux ou adverbiaux.
- Enfin, symbiose de la grammaire et de l'expression dans quelques grands principes déterminants, comme la contextualité, la minimalité, l'univocité, la persistance, la non-ambiguïté ou la position d'énonciateur.

Chapitre II : HISTORIQUE D'ÉVOLUTION DU KOTAVA [towitzvot va Kotava]

1978 : Naissance officielle du Kotava

1983 : 1^{ère} réforme générale

1993 : 2^{ème} réforme générale

2008 : Réforme de la règle du pluriel

Dès le départ, il a été posé que le Kotava ne serait jamais une langue figée, définitivement scellée dans un carcan linguistique et grammatical intangible. La langue doit évoluer, et évolue, régulièrement avec ses utilisateurs, leurs besoins et les usages majoritaires constatés, avec également une part nécessaire d'anticipation. Cette conception est à sa base même, en conséquence de quoi cette grammaire officielle ne saurait en aucun cas être considérée comme un « Fundamento » définitif, mais simplement comme un état de la langue à un moment donné.

En dehors des grandes dates évolutives ci-dessus, le Kotava est régulé par un Comité Linguistique qui se réunit annuellement et valide ou rejette certaines évolutions proposées ou avancées.

Cette version officielle (rédigée en langue française) de la grammaire est la version v3.11/2009.